



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DE LA MOSELLE

Direction Départementale
des Territoires

Metz, le 29 janvier 2020

Service Aménagement,
Biodiversité, Eau
Unité Police de l'Eau
Délégation Territoriale de
Sarreguemines

Monsieur le Maire

Mairie

Affaire suivie par **Pascal ANDRES**

pascal.andres@moselle.gouv.fr

03 87 28 33 42

19, rue Principale

57420 SILLY-EN-SAULNOIS

Objet : Dossier de déclaration concernant des travaux de remplacement d'un ouvrage d'art sous la RD 71 sur la commune de SILLY-EN-SAULNOIS.
Accord immédiat.

Réf : N° Cascade : 57-2020-00026

P.J : 1 récépissé de déclaration
1 dossier de déclaration

Monsieur le Maire,

J'accuse réception du dossier de déclaration, au titre du code de l'environnement (Loi sur l'Eau), concernant l'opération suivante :

➤ **Travaux de remplacement d'un ouvrage d'art sous la RD 71 sur la commune de SILLY-EN-SAULNOIS.**

Les références administratives de ce dossier sont les suivantes :

- Date de réception du dossier au guichet unique de l'eau : **15 janvier 2020**
- Numéro d'enregistrement au guichet unique de l'eau : **57-2020-00026**
- Dossier réalisé par : **Syndicat Mixte d'Aménagement Hydraulique de la Seille à GOIN**

Je vous précise qu'après étude, votre dossier est complet sur la forme et régulier sur le fond au titre de la loi sur l'eau.

Vous trouverez ci-joint « le récépissé clôturant son instruction administrative ».

Dès lors, **vous pouvez entreprendre cette opération à compter de la réception du présent courrier.**

Conformément à la réglementation en vigueur, je vous remercie d'afficher en mairie durant une période de **un mois minimum**, la copie du récépissé de déclaration. Le dossier sera consultable en mairie.

A l'issue de cette période, vous voudrez bien me retourner un certificat d'affichage précisant les dates de publication.

Je vous rappelle que cette décision est susceptible de recours contentieux devant le tribunal administratif, par le déclarant dans un délai de deux mois et par les tiers durant un délai de quatre mois, dans les conditions définies à l'article R. 421-1 du code de la justice administrative.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Maire, l'expression de mes salutations distinguées.

Le responsable de l'unité Police de l'eau
p.i. L'adjointe au responsable de l'unité police de l'eau,



Eva FUMAGALLI

Copie transmise pour information :

- Syndicat Mixte d'Aménagement Hydraulique de la Seille
Bâtiment Tertiaire de l'Aéroport
2, rue Pilâtre de Rozier
57420 GOIN
- Département de la Moselle
Patrimoine et Aménagement des Territoires
Unité Technique Territoriale de METZ-ORNE
1, rue du Pont Moreau - CS 11096
57036 METZ Cedex 1